

Guide des aménagements pour les transports publics routiers tl

zone d'arrêt

c3 exploitation de la zone d'arrêt



Guide des aménagements pour les transports publics routiers tl

structure générale
du guide

a généralités	<small>généralités</small> a1 introduction	introduction
	<small>généralités</small> a2 organisation	organisation
	<small>généralités</small> a3 définitions abréviations et références	définitions abréviations et références
b inter-arrêt	<small>inter-arrêt</small> b1 bus en section	bus en section
	<small>inter-arrêt</small> b2 bus aux carrefours	bus aux carrefours
c zone d'arrêt	<small>zone d'arrêt</small> c1 conception de la zone d'arrêt	conception de la zone d'arrêt
	<small>zone d'arrêt</small> c2 réalisation de la zone d'arrêt	réalisation de la zone d'arrêt
	<small>zone d'arrêt</small> c3 exploitation de la zone d'arrêt	exploitation de la zone d'arrêt
d ligne aérienne	<small>ligne aérienne</small> d1 conception ligne aérienne	conception de la ligne aérienne
	<small>ligne aérienne</small> d2 réalisation ligne aérienne	réalisation de la ligne aérienne
	<small>ligne aérienne</small> d3 exploitation ligne aérienne	exploitation de la ligne aérienne



c3 exploitation de la zone d'arrêt

1	Répartition des activités	5
2	Qualité de l'entretien	5
3	Mise à jour des données d'arrêt	5
4	Perturbation et incidence sur l'infrastructure bus	6
4.1	Origines et mesures	6
4.2	Travaux ou événements planifiés	6
4.3	Évènements non planifiés	6
5	Arrêt de bus et travaux	6
5.1	Catégorisation d'un arrêt	6
5.2	Arrêt de bus provisoire et qualité	7
6	Equipements tl mobiles pour arrêts provisoires	7
6.1	Généralité	7
6.2	Installation	7
6.3	Exemples d'implantation	8



information

Les recommandations constituant ce guide définissent un cadre général qu'il sera nécessaire d'adapter en fonction des spécificités de chaque projet.

Une concertation sera nécessaire avec toutes les parties prenantes du projet d'aménagement afin de considérer les impacts sur l'ensemble des usagers.

1 Répartition des activités

La maintenance et l'entretien, de l'ensemble de l'infrastructure et des équipements nécessaires au fonctionnement et à l'exploitation du réseau de transport sont assurés par les entités propriétaires du fonds sauf convention particulière (cf. partie «A-2_Organisation»). Il s'agit:

- propreté (service de voirie);
- entretien périodique des infrastructures et équipements;
- entretien hivernal (dégel des trottoirs et dégagement du quai d'accès aux véhicules);
- vandalisme (veille et intervention);
- élagage (végétation, arbres).

2 Qualité de l'entretien

A l'arrêt ou à bord d'un bus le voyageur ne fait guère de distinction entre l'offre de transport et l'infrastructure qui lui est associée. Il est donc important pour l'exploitant qui vise à une haute satisfaction de sa clientèle, que le niveau de qualité soit assuré de manière homogène entre les partenaires.

Un canal d'échange sera établi entre les partenaires pour une information mutuelle en cas de détérioration observée à l'arrêt.

Pour rappel: l'entretien et la maintenance sont à charge du propriétaire et l'objectif recherché est la qualité et la satisfaction des usagers.

3 Mise à jour des données d'arrêt

Les arrêts concentrent une grande quantité d'équipements et d'information nécessaires à la bonne gestion de l'exploitant de transport. La création ou la modification apportée aux infrastructures liées à l'offre de transport nécessitent une mise à jour des bases de données spécifiques:

- horaires;
- systèmes d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs (SAEIV) annonces carrefours; carrés jaunes, distances Cartographie et géolocalisation; infrastructure d'arrêt (abribus, mobilier urbain);
- équipements de vente et d'information (DATT, BIV, vitrine, signalétique);
- accessibilité (PMR);
- base photos;
- mâts ligne aérienne.

4 Perturbation et incidence sur l'infrastructure bus

4.1 Origines et mesures

N'est traité ici que la seule problématique des perturbations affectant les infrastructures routières et/ou les arrêts de bus. Les perturbations touchant au seul domaine de l'exploitation ne sont pas prises en compte.

4.2 Travaux ou évènements planifiés

Que ce soit dans le cadre d'un projet d'aménagement, de travaux de maintenance ou de toute autre perturbation, le maître de l'ouvrage ou l'entité à l'origine des nuisances assurera une coordination avec le service d'exploitation des tl dès la première phase du projet.

Cette étape permet de déterminer les mesures d'accompagnement à anticiper et à mettre en œuvre durant le chantier.

4.3 Évènements non planifiés

Les situations non planifiées seront gérées en temps réel avec le service d'exploitation des tl.

5 Arrêt de bus et travaux

5.1 Catégorisation d'un arrêt

L'arrêt, comme tout aménagement est soumis à des contraintes diverses (exploitation propre au réseau ou travaux et événements tiers) qui impactent son fonctionnement habituel. Le statut de l'arrêt et sa localisation peuvent varier; la terminologie suivante est usuellement appliquée:

Catégorie, classification (statut, état)	Nom usuel	Caractéristiques
en service	arrêt	aménagement d'origine existant
provisoire	arrêt provisoire	aménagement temporaire nécessité par la suppression d'un arrêt en service
hors service	arrêt hors service	aménagement existant non exploité temporairement
supprimé	arrêt supprimé	arrêt dont l'exploitation est définitivement abandonnée

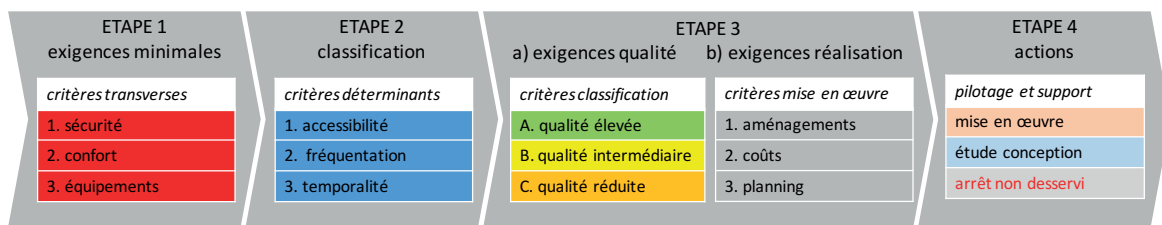
Catégorisation d'un arrêt selon son statut - Source: tl

5.2 Arrêt de bus provisoire et qualité

Les tl sont particulièrement attentifs au maintien de la qualité aux arrêts lorsque ceux-ci sont amenés à subir des modifications engendrées par des travaux. Cette démarche qualité est tracée dans les processus internes de l'entité en charge de l'exploitation de ces arrêts.

L'aménagement et l'équipement d'un arrêt provisoire seront identiques à l'arrêt d'origine sans écarter la possibilité de réaliser des mesures de qualité supérieure. Le choix d'en réduire la qualité sera déterminé objectivement par l'exploitant.

Comme pour toute autre intervention de tiers sur une infrastructure indispensable à l'exploitation de transport, une coordination anticipée avec les tl est indispensable pour une mise en œuvre concertée selon les exigences nécessaires et recommandations attendues.



Méthodologie pour la détermination du niveau de qualité d'un arrêt provisoire - Source: tl

La configuration de l'aménagement et la disposition des équipements devront répondre aux exigences minimales requises et recommandations émises par les tl (cf. partie « C1_Conception de la zone d'arrêt »).

Selon le niveau de qualité déterminé à l'arrêt provisoire certains aménagements et équipements peuvent être réalisés ou implantés de manière simplifiée tout en garantissant sécurité et confort :

- quai et bordure de quai modulaire ou en matériau économiquement avantageux;
- marquage routier provisoire;
- socles mobiles pour équipements (DATT, écran d'information, poteau d'arrêt et vitrine, mât ligne aérienne);
- WC conducteur chimique et mobile;
- raccordements électriques provisoires.

6 Equipements tl mobiles pour arrêts provisoires

6.1 Généralité

Les tl tiennent à disposition des bases mobiles pour installer provisoirement les poteaux d'arrêt ou les Distributeurs Automatiques de Titres de Transport (DATT).

6.2 Installation

Le transfert des équipements et leur installation sur leur base mobile sont du ressort des tl.

6.3 Exemples d'implantation

Implantation	Exemple
<p>Poteau d'arrêt sur base mobile</p>	<p>arrêt St Paul Ligne 29</p> 
<p>DATT sur base mobile</p>	<p>arrêt provisoire Sallaz Ligne 65 et 75</p> 